

Partage et vie  
des territoires

Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Saône-et-Loire



## Newsletter FDC 71 - Avril 2017

Si ce message ne s'affiche pas correctement, cliquez **ici** pour consulter la version en ligne.

---

### FÉDÉRATION DES CHASSEURS

#### Assemblée générale de la FDC 71

Partage et vie  
des territoires

Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Saône-et-Loire

Le Président Jacques PELUS et l'ensemble des administrateurs de la FDC 71 sont heureux de vous convier à l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire qui se tiendra samedi 29 avril à Montceau-les-Mines (L'Embarcadère).

A partir de 8 heures, vous serez accueillis par les élus et personnels de la FDC 71. Vous pourrez échanger avec eux, déposer vos documents (Enquête "Tableaux de chasse petit gibier", carnets de prélèvements bécasse...), visionner un diaporama sur les activités 2016 de la Fédération...

L'assemblée générale débutera à 9 heures.

Nos partenaires cynégétiques, forestiers et agricoles ainsi que les représentants de l'Etat et des administrations sont conviés à ce moment important permettant de rendre un bilan d'activités et financier, d'apporter des informations par des interventions thématiques et d'envisager l'avenir pour la chasse en Saône-et-Loire.

Nous comptons sur votre présence.

» **Ordre du jour de l'AG 2017 de la FDC 71**

---

## Fédération régionale des chasseurs

Les Fédérations régionales des chasseurs (FRC) Bourgogne et Franche-Comté présidées respectivement par Monsieur Jacques PELUS (FDC 71) et Monsieur Daniel KITTLER (FDC 90) ont été dissoutes le 10 mars 2017. Il s'en est suivi la création d'une nouvelle structure, la FRC Bourgogne-Franche-Comté.

Lors de l'élection du bureau le 1<sup>er</sup> avril, Monsieur Pascal SECULA (FDC 21) est devenu le premier Président de la nouvelle Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne franche-Comté (FRCBFC).

Les autres membres du bureau sont :

- 1<sup>er</sup> vice-président : Jean-Maurice BOYON (FDC 25)
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Olivier LECAS (FDC 89)
- Secrétaire général : Jean-Marc BELIN (FDC 21)
- Trésorier : Jean-Paul VOISIN (FDC 71)

La nouvelle FRCBFC représente près de 72000 chasseurs qui ont validé un permis pour la saison 2015/2016. Ces derniers représentent un poids économique régional de 117 millions d'euros soit l'équivalent de plus de 1400 emplois temps plein.



Président SECULA

---

## VALORISATION DU BOIS BOCAGER

## De la haie aux plaquettes bocagères



C'est dans le cadre du dispositif AGRIFAUNE (regroupant la Chambre d'agriculture, la FDSEA, la Coopérative agricole Bourgogne du Sud, l'ONCFS et la FDC 71) que l'idée de valoriser directement et économiquement le bois bocager a été initiée. Elle permet de conserver le bocage et répond à plusieurs objectifs. Pour les chasseurs, il s'agit de conserver un bocage favorable au gibier, pour les usagers de la nature, d'avoir un paysage agréable à traverser mais c'est aussi pour l'agriculteur le moyen de conserver des auxiliaires nécessaires à ses productions comme les abeilles, de lutter contre l'érosion des sols, de contribuer à la qualité de l'eau ou à conserver les paysages.

2 actions sont actuellement menées sur ce thème :

- **Développement de la filière de valorisation du bois bocager** : il s'agit d'utiliser le bois récolté dans les haies hautes pour produire de l'énergie, servir de litière dans les stabulations des bovins ou les bâtiments d'élevage de volailles mais aussi de paillage pour les espaces verts des villes et jardins (solution pouvant répondre au zéro phyto qui s'applique dans les collectivités depuis le 1<sup>er</sup> janvier).

Ce travail est réalisé par la FDC 71 en partenariat avec de nombreux partenaires tels que la Chambre d'Agriculture, la CUMA Compost et la Coopérative Bourgogne du Sud. Cette collaboration s'est étendue à d'autres partenaires comme le Conseil départemental, la DDT, l'ONEMA, l'ONCFS avec la rédaction commune d'un guide d'entretien et de gestion du bocage encadré par la Chambre d'agriculture et destiné aux exploitants agricoles, aux collectivités, aux particuliers, etc.

- **Production de plaquettes de bois bocagères** : lancée en 2016 par la Coopérative Bourgogne du Sud, la FDC 71 et un groupe d'exploitants agricoles volontaires de la région de Louhans, cette production de 1000 m<sup>3</sup> pour la 1<sup>ère</sup> année est destinée aux chaufferies collectives des communes alentours. Par ailleurs, les plaquettes sont vendues en jardinerie Gamm Vert pour le paillage des massifs de fleurs et les plantations des particuliers en sacs de 40 litres, en big bag ou en vrac par camion pour les collectivités. L'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (l'ADEME), le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Union européenne cofinancent ce programme et le Pays de la Bresse bourguignonne le soutient depuis ses débuts.

De plus, plusieurs exploitations agricoles productrices de plaquettes de bois en 2016 ont souhaité s'équiper d'un plan de gestion bocager durable élaboré par la FDC. Les exploitants se sont aussi engagés dans la replantation de haies pour près de 3 km et 2 autres km sont en projet pour les 2 hivers à venir.

Concrètement des solutions sont aujourd'hui possibles pour concilier bocage et agriculture moderne. Cela a demandé une forte détermination de la Fédération qui depuis près de 40 ans se bat pour conserver un bocage adapté à l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.

## Démonstration ouverte au public



Nous vous invitons à vous inscrire à la demi-journée organisée avec la Coopérative Bourgogne du Sud, le GAEC LDC, l'entreprise DRIVON et la société TOUREC pour une démonstration de déchiquetage à Saint Usuge et une visite du site de stockage de Branges pour la matinée du 27 juin prochain.

L'objectif des visites :

- Pour les producteurs : Comment organiser un chantier de déchiquetage, comment adhérer à une production collective et organisée ?
- Pour les utilisateurs : Quelles pratiques sont mises en œuvre pour produire des plaquettes de bois de qualité compatible avec mon installation de chauffage ?

» Bulletin d'inscription pour le 27 juin

---

## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

L'élaboration du prochain SDGC

Le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) actuel a été approuvé en 2012 et s'applique jusqu'en septembre 2018. Le SDGC est un document de planification de 6 ans prévu par la loi, élaboré par la Fédération des chasseurs et approuvé par le Préfet.

Le SDGC 71 2012/2018 est un projet de chasse durable qui a pour objectifs de conserver et gérer la ressource gibier, de pérenniser et de développer la chasse qui contribue au maintien des activités agricoles et forestières et d'expliquer la chasse aux non chasseurs pour une meilleure cohabitation. Le SDGC 2012/2018 a été soumis à une évaluation d'incidence pour l'ensemble des sites Natura 2000 du département. Il permet également de répondre aux orientations de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

La chasse s'affirme comme acteur du développement rural, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Elle le démontre au quotidien, sur le terrain, par de multiples actions. L'étude « Evaluation du service écosystémique chasse en 2015 » (Etude BIPE - FNC 2016) sur les bénéfices et apports de la Chasse à la nature et à la société en France rend compte de la valeur de la chasse pour les chasseurs et de leurs contributions sociales et environnementales.



Le futur SDGC devra donner à la Chasse toute sa place et transcrire les actions actuelles des chasseurs. Il proposera aussi de nouvelles orientations et actions pour tendre vers une gestion partagée et équilibrée de la faune sauvage et de ses habitats. Cela permettra également de répondre aux évolutions de notre activité, de la société, des activités professionnelles ou de loisirs qui sont en lien avec la Chasse, dans le cadre de l'intérêt général.

Les nombreuses politiques existantes ou programmées, notamment à l'échelle de la Région, en matière d'environnement sont à prendre en compte dans l'élaboration du SDGC. Une cohérence entre les projets, pour lesquels les chasseurs sont généralement impliqués, doit être recherchée. Le SDGC doit contribuer à faire prendre en compte la gestion de la faune sauvage et de ses habitats par les autres politiques. Il met aussi en avant les actions des chasseurs répondant aux documents d'orientations sur la biodiversité, l'agriculture, la forêt et le sanitaire.

Depuis fin 2016, la FDC 71 étudie les nouveautés réglementaires en lien avec le SDGC, la concertation et la consultation qu'elle souhaite mettre en place pour l'élaboration de son 3<sup>ème</sup> SDGC. Il en ressort que le projet, qui sera soumis à une évaluation des incidences pour les sites Natura 2000 et à une évaluation environnementale (nouveau règlementaire), va nécessiter un temps long d'élaboration ; elle doit donc débiter maintenant.

Des temps de consultation et concertation doivent accompagner cette élaboration.

C'est dans ce cadre que le Président Jacques PELUS a écrit début avril aux partenaires de la Fédération pour qu'ils puissent exprimer leurs souhaits pour le futur SDGC. La Chambre d'agriculture, les représentants des intérêts forestiers, les représentants de la propriété privée rurale, le Groupement de défense sanitaire, la Coopérative Bourgogne du Sud ainsi que la Direction départementale des territoires, la Direction départementale de la protection des populations et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

La Fédération des chasseurs a aussi consulté les associations départementales de chasse spécialisée, pour permettre à chacune de faire des propositions ou des suggestions pour la définition des futures orientations en lien avec son domaine d'intervention. La FDC 71 a aussi décidé de permettre à chaque chasseur de s'exprimer et a mis à leur disposition un formulaire pour recueillir leurs propositions.

Ce premier temps de concertation des partenaires et de consultation des chasseurs est donc ouvert et les propositions seront étudiées par les élus de la Fédération des chasseurs en mai et juin 2017. D'autres temps d'échanges sont prévus au fur et à mesure de l'avancée du projet SDGC 2018/2024.

» **Retrouvez les orientations du SDGC 2012/2018 et un premier bilan**

---

## RÉGULATION DU RAGONDIN

## Un outil clé en main pour les collectivités



La FDC 71 et l'Association des piégeurs agréés (APASL) sont partenaires de Cultivons nos campagnes dans la démarche que l'association a initiée auprès des communes et communautés de communes pour organiser la régulation du ragondin. L'objectif est de réguler cette espèce exotique envahissante partout où elle est présente par des méthodes sélectives afin de ne pas revenir à une lutte chimique employée autrefois et ayant des conséquences directes ou indirectes sur la faune non cible.

Le groupement de défense sanitaire (GDS 71) fait aussi partie des partenaires techniques notamment pour sensibiliser à l'importance de lutter contre le ragondin afin de diminuer le risque de contamination des bovins par la leptospirose, maladie pouvant être portée par le ragondin.

En octobre 2016, Cultivons nos campagnes a écrit aux communes et aux communautés de communes afin de leur proposer par convention, un service de lutte clé en main en prenant contact directement avec les piégeurs agréés locaux, en organisant le piégeage, l'indemnisation des piégeurs et le suivi des prélèvements.

En mars 2017, 33 collectivités avaient montré leur intérêt au projet et pris contact avec Cultivons nos campagnes.

Collectivités locales, vous pouvez demander plus d'informations auprès de Cultivons nos campagnes : Tél. 03.85.21.30.33 - Mail : [cultivonsnoscampagnes@gmail.com](mailto:cultivonsnoscampagnes@gmail.com)

» **Plaquette pour les collectivités**

## Lancement pour la région Bourgogne-Franche-Comté

La FDC 71 était présente aux assises de lancement du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne -Franche-Comté qui se sont tenues à Beaune le 12 avril ; elles étaient destinées à préciser les enjeux, atouts et perspectives du SRADDET. On retiendra notamment les points suivants.

Il s'agit d'un schéma intégrateur et suivant les propos de la Présidente de Région, il s'agit de « dessiner la Région de demain » à partir de trois fils conducteurs :

- L'emploi,
- La préservation de l'environnement,
- La construction d'une région fraternelle.

Les élus, les acteurs socio-économiques et le monde associatif sont invités à s'emparer de la démarche.

11 domaines sont concernés par la loi auxquels la Région BFC a souhaité ajouter le numérique. Parmi ces domaines, plusieurs intéressent directement les chasseurs à savoir :

- La gestion économe de l'espace,
- La maîtrise et la valorisation de l'énergie (le bois a été présenté comme une des principales richesses de la région),
- La lutte contre le changement climatique,
- La protection et la restauration de la biodiversité.

Aujourd'hui, la région apparaît comme l'une des moins artificialisées et des plus riches en ressources naturelles, particulièrement en biodiversité. Toutefois, les activités industrielles, agricoles et domestiques viennent « entamer » ce capital.

Le calendrier de construction du SRADDET doit aboutir en juillet 2019.

Par ailleurs, la société civile dans son ensemble et les citoyens en particulier auront plusieurs temps pour participer également à cette construction notamment lors :

- de la consultation de comités thématiques comme le comité régional Trame verte et bleue (comité régional biodiversité)
- de groupes de travail thématiques ouverts, notamment sur la biodiversité
- du Conseil économique, social et environnemental régional
- par une plateforme participative [jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr](http://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr)
- de cafés débats ou cafés citoyens locaux organisés régulièrement par des Conseillers régionaux
- d'une enquête publique, nouvelle occasion d'intervenir sur son contenu avant son adoption par l'assemblée régionale et l'approbation du Préfet de région.

*Autant de moments et d'occasions pour le monde de la chasse de faire valoir éventuellement ses positions.*

» Plus d'informations par la région Bourgogne-Franche-Comté

---

### "Saône-et-Loire propre" le 4 mars



La FDC 71 a organisé pour la 4<sup>ème</sup> année l'opération "La Saône et Loire propre" le samedi 4 mars en partenariat avec Bourgogne recyclage. Cette nouvelle édition pour un grand nettoyage de la nature s'appuie sur le réseau local des chasseurs qui organisent les partenariats locaux et le ramassage des déchets. Le rôle de la Fédération des chasseurs est de communiquer sur les initiatives engagées par les chasseurs sur leurs territoires.

Les associations communales de chasse de Beauvernois, Boyer, La Chapelle de Guinchay, Dommartin les Cuiseaux, Varennes le Grand et Chateaurenaud (Louhans) ont participé le 1<sup>er</sup> week-end de mars mais aussi La Chapelle Naude le 12 mars et une chasse particulière sur les communes de Mailly, Iguerande, Saint Martin du Lac et Saint Julien

de Jonzy) le 12 avril. Un premier bilan montre que 118 bénévoles (55 chasseurs, 38 autres utilisateurs de la nature et 25 enfants) ont ramassé plus de 25 m<sup>3</sup> de déchets sur les territoires. Dans la plupart des territoires, la municipalité a soutenu activement l'initiative des chasseurs.

---

### "J'aime la Loire propre" le 4 mars



La FDC 71 était partenaire pour la 5<sup>ème</sup> année de l'opération « J'aime la Loire Propre » qui vise à nettoyer les bords du fleuve aux côtés de l'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau (ADCGE 71) et des Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) locales.

Au niveau national, la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage, la mission Val de Loire, l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau et la Fédération nationale des chasseurs gèrent cet événement.

L'édition 2017 prévue le samedi 4 mars 2017 a concerné 4 points de collecte en Saône-et-Loire à **Artaix, Bourbon Lancy, Digoin et Marcigny**. Elle a permis de rassembler 77 bénévoles (chasseurs, pêcheurs, randonneurs, cyclistes, riverains...) et de ramasser 11 m<sup>3</sup> de déchets collectés sur les bords de la Loire.



» Plus d'informations sur "Fleuves et rivières propres"

---

## Epreuve nationale de chiens courants pour les juniors



L'Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants de Saône-et-Loire (AFACCC 71) a eu le privilège d'organiser avec la Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants (FACCC) le premier concours national de meutes pour les jeunes les 11 et 12 mars, **la FACCC Junior CUP**.

Très belle réussite de cette première épreuve nationale de chiens courants pour les juniors qui s'est déroulée à MESSEY SUR GROSNE.

La FACCC, à travers des vidéos, des photos et des témoignages, nous fait partager cet événement.

» Retrouvez une vidéo dédiée à la FACCC Junior Cup

---

## A VENIR

### Epreuve de chien de sang

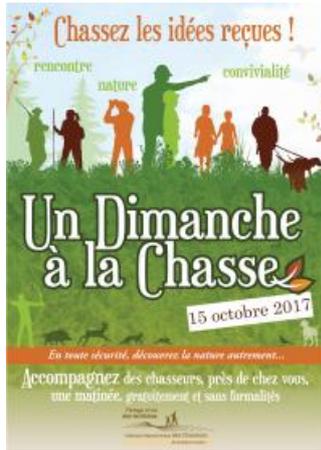


La délégation départementale de l'UNUCR organise une épreuve de travail le samedi 10 Juin en forêt de la Ferté. Gérard BOITHIAS en sera le coordinateur.

7 chiens sont inscrits dont 3 de Saône et Loire. Vous êtes invités à rencontrer les conducteurs de chien de sang et leurs chiens afin de les voir travailler.

---

## "Un dimanche à la chasse"



**Le 15 octobre 2017**, rendez-vous en Saône-et-Loire pour lever le voile sur les idées reçues sur la chasse.

Au rendez-vous pour les non chasseurs : DÉCOUVERTE, PARTAGE, ÉCHANGE et CONVIVIALITÉ.

La Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire répond présente à l'opération d'envergure nationale "Un dimanche à la chasse".

C'est reparti pour l'organisation 2017 pour un rendez-vous entre chasseurs et non-chasseurs le dimanche 15 octobre.

Acte d'ouverture envers le grand public, cette opération consiste à proposer aux non-chasseurs de se plonger pour une matinée au cœur d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département.

Pour se faire, la FDC 71 a fait appel aux territoires de chasse et 12 sont déjà inscrits pour accueillir les non-chasseurs et leur faire découvrir la chasse qui les passionne. Responsables de territoires de chasse, vous pouvez encore vous inscrire auprès de la Fédération.

Cette opération est à l'attention des non-chasseurs donc que vous soyez amoureux de la nature ou simple curieux, notez d'ores-et-déjà cette date dans votre agenda ou vous pouvez dès maintenant vous inscrire pour participer.

Contact et inscription : [fdc71@chasseurdefrance.com](mailto:fdc71@chasseurdefrance.com) - Tél. 03.85.27.92.71.

» [Coupon réponse pour les responsables de chasse](#)

**Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire**

Le Moulin Gandin – 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 – 71260 VIRE

Tél : 03.85.27.92.71

<https://www.chasse-nature-71.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en cliquant ICI  
© Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire, Le Moulin Gandin – 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 – 71260 VIRE ou à [fdc71@chasseurdefrance.com](mailto:fdc71@chasseurdefrance.com)